

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 31 janvier 2020

## Prolongation du contrat de Ville des quartiers prioritaires d'Entre-Bièvres-et-Rhône jusqu'en 2022

Le 13 janvier 2020, Monsieur Jean-Yves CHIARO, sous préfet de l'arrondissement de Vienne en Isère, et l'ensemble des partenaires signataires ont approuvé un protocole d'engagement renforcé réciproque du territoire Entre-Bièvres-et-Rhône, afin de prolonger le contrat de Ville des quartiers prioritaires jusqu'en 2022.

Ce protocole engage l'État, mais aussi les collectivités de Roussillon et du Péage de Roussillon, le conseil départemental de l'Isère, le président d'Entre-Bièvres-et-Rhône, les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, de Pôle Emploi, et des bailleurs sociaux .

La prolongation du contrat de ville ainsi formalisée, permettra de prolonger jusqu'en 2022 les conventions locales d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par simple signature d'avenant si cela se justifie.

A cette occasion, le Préfet de l'Isère a présenté la stratégie de l'État en Isère aux élus d'Entre-Bièvre-et-Rhône ainsi qu'une feuille de route qui fixe cinq axes stratégiques.

Les priorités territoriales qui ont émergé lors de consultations et concertations conduites auprès des acteurs locaux (conseils citoyens, élus et référents des EPCI concernés, services de l'État et ses partenaires) ont été prises en compte dans ces axes stratégiques.

Ceux-ci s'appuient également sur les objectifs des plans de lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, et sur ceux qui ciblent la promotion de l'égalité Homme-Femme.

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38